



Conseil des arts Canada Council
du Canada for the Arts

SERVICE DE LA MUSIQUE

Musique des Peuples autochtones : Subventions de voyage

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus de demande et d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous. Les candidats déposant une première demande, sont encouragés à communiquer avec l'agente de programme avant la soumission de leur demande.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des Arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, ainsi que de personnes handicapées.

Dates limites

En tout temps avant la date de départ jusqu'au 31 janvier 2017.

Ce programme ne sera plus disponible sur SI! après le 30 novembre - vous pourrez seulement soumettre votre demande par la poste.

Les candidats qui souhaitent avoir une réponse avant de partir doivent soumettre leur demande au moins **deux mois avant la date de leur départ**. Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date de départ ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne sont pas acceptées par le Conseil des arts du Canada.

Renseignements supplémentaires

Gerri Trimble

Agente de programme, Service de la musique
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

gerri.trimble@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4103

ATS : 1-866-585-5559

MUG34F 11-13



LIGNES DIRECTRICES

<p>Mandat du Service de la musique</p>	<p>Le Service de la musique soutient le constant développement d'une musique canadienne de qualité exceptionnelle, dont la motivation première est artistique. Créée, interprétée et diffusée par des artistes et des organismes artistiques professionnels, elle témoigne de la diversité culturelle, esthétique et intellectuelle du pays au bénéfice du public canadien et international.</p>
<p>Objectifs du programme</p>	<p>Énoncé</p> <p>La musique créée et interprétée par les musiciens autochtones dans l'ensemble du Canada comprend une vaste gamme de styles et de genres. Elle est créée de diverses manières et dans différents environnements. Le public de cette musique et le contexte dans lequel elle est présentée sont tout aussi variés.</p> <p>Objectifs</p> <p>Ce programme vise à créer un lien entre les interprètes et le public, ainsi qu'à contribuer au développement de la pratique artistique et de la carrière des musiciens et des groupes de musique autochtones professionnels du Canada.</p> <p>Il a été conçu pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aider les musiciens et les groupes musicaux admissibles à se déplacer pour profiter d'occasions de prestation importantes pour leur carrière; • donner accès au public aux prestations de musiciens et de groupes musicaux autochtones.
<p>Description du programme</p>	<p>Ce programme aide les musiciens et les groupes musicaux autochtones à voyager au Canada ou ailleurs dans le monde pour se rendre à des engagements sous contrat qui sont importants pour le développement de leur pratique artistique et de leur carrière. Ils doivent être présentés dans un contexte professionnel, ce qui comprend une visibilité et un cachet adéquats.</p>
<p>Admissibilité du candidat</p>	<p>Veillez prendre note que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p> <p>Candidats admissibles</p> <p>La demande doit être présentée au nom du musicien ou du groupe musical qui se déplacera.</p> <p>Pour présenter une demande au Conseil des arts du Canada, les artistes individuels ou les membres d'un groupe musical doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenus d'habiter au Canada au moment de présenter votre demande.</p> <p>Musiciens autochtones professionnels du Canada</p> <p>Le Conseil des arts du Canada définit les Peuples autochtones comme les Premières Nations, les Métis et les Inuits.</p>

<p>Admissibilité du candidat (suite)</p>	<p>Vous devez aussi répondre à la définition que donne le Conseil des arts d'un artiste professionnel, c'est-à-dire un artiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui a reçu une formation spécialisée dans son domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement); <p>Cette formation sera compatible avec les normes de sa pratique. La formation peut comprendre des études postsecondaires et universitaires, du mentorat, des cours privés, des ateliers, des périodes d'autoapprentissage, des connaissances acquises dans la communauté ou toute combinaison de ce qui précède.</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui est reconnu comme tel par ses pairs); <p>D'autres artistes appartenant à la même tradition musicale reconnaissent le candidat comme un artiste dont le potentiel ou les réalisations sont exceptionnels. La reconnaissance par les pairs peut comprendre différentes formes de soutien ou de reconnaissance ayant déjà été accordées à l'échelle locale, régionale, provinciale ou territoriale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui s'engage à consacrer plus de temps à sa pratique artistique, si sa situation financière le lui permet; <p>Le candidat a sa propre vision artistique, conserve le contrôle créatif et s'engage à créer et/ou faire la promotion d'une œuvre originale. Le candidat possède des normes professionnelles élevées et se consacre au développement continu de la pratique artistique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • dont le parcours montre qu'il se produit régulièrement en public dans des contextes professionnels. <p>L'artiste reçoit une rémunération pour la présentation publique de son œuvre et cherche activement à accroître le plus possible l'auditoire auquel l'œuvre est destinée, indépendamment de l'intérêt du marché.</p> <p>Groupes musicaux</p> <p>Les groupes musicaux doivent être formés et dirigés par des musiciens autochtones professionnels. Ils doivent aussi avoir présenté des œuvres en public pendant au moins deux ans. Les groupes admissibles peuvent comprendre des membres qui ne sont pas canadiens, mais seules les dépenses associées aux membres canadiens sont admissibles.</p> <p>Candidats non admissibles</p> <p>Les diffuseurs ne peuvent pas présenter directement de demande au programme. Ils peuvent appuyer les demandes présentées par les artistes qui participeront à leurs manifestations ou qui feront une prestation dans leurs installations en fournissant des contrats ou des lettres ou invitations signées, ainsi que des renseignements sur la manifestation ou les lieux ainsi que leur plan de promotion de la prestation.</p>
---	---

<p>Admissibilité du projet</p>	<p>Activités admissibles</p> <p>Le musicien ou le groupe musical doit se déplacer à une destination située à plus de 800 kilomètres de leur région. Il doit être présenté dans un contexte professionnel, ce qui comprend une visibilité et un cachet adéquats, et, dans la mesure du possible, doit recevoir d'autres avantages, comme l'hébergement, les indemnités journalières et la promotion.</p> <p>Cachets professionnels</p> <p>Vous devez recevoir un cachet correspondant à la pratique de votre milieu musical ou votre communauté. Dans le cadre de ce programme, les cachets sont habituellement versés sous forme de montants garantis. Cependant, le Conseil des arts tient compte d'un pourcentage des recettes perçues aux guichets ou des droits d'entrée si cela est conforme aux normes de l'industrie et permet de générer une compensation équitable pour les interprètes.</p> <p>Contrats</p> <p>Des offres de prestations ou des contrats signés doivent accompagner votre demande. Si votre demande n'est pas accompagnée des offres de prestation ou des contrats signés requis, elle ne sera pas admissible et ne sera pas présentée au comité d'évaluation.</p> <p>Activités non admissibles</p> <p>Les subventions ne peuvent pas servir aux fins suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser des activités promotionnelles, y compris des mini-spectacles (voir le programme de Subventions de voyage liées au développement des publics et des marchés); • faire des tournées (voir le programme Musique : Subventions de tournées); • entreprendre un projet d'études privées (voir le programme de Subventions aux musiciens professionnels, à titre individuel); • animer des ateliers ou classes de maître, ou enseigner • participer à des conférences, des symposiums, des galas ou à cérémonies de remise de prix, alors que le candidat ne fait pas de prestation rémunérée; • se déplacer à des activités de financement; • participer à des séances d'enregistrement; • faire partie d'un jury ou un panel à un événement national ou international. <p>Vous ne pouvez recevoir le soutien que d'un seul programme du Conseil des arts pour couvrir les coûts d'une même activité.</p>
---------------------------------------	--

<p>Montant des subventions</p>	<p>Montants disponibles</p> <p>Pour ce programme, vous pouvez demander un montant maximal de 2 500 \$ en tant que musicien individuel, ou jusqu'à 7 500 \$ pour un groupe musical. Le montant maximal pour un musicien individuel est de 3 000 \$ s'il s'agit d'un voyage en partance ou à destination du nord du Canada.</p> <p>Si votre demande est retenue, vous pourriez ne pas recevoir la totalité de la somme demandée.</p> <p>Ces subventions ne peuvent pas servir à couvrir des activités de voyage complétées avant la date de présentation des demandes.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les billets d'avion, de train ou d'autobus <p>Pour le transport aérien, on tient compte du tarif excursion le plus bas offert de votre lieu de résidence à l'endroit où doit avoir lieu votre prestation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le transport en voiture, les demandes d'indemnité de kilométrage raisonnables pour l'utilisation d'un véhicule particulier ou de location (jusqu'à concurrence d'un montant équivalant au prix d'un billet de retour en classe économique, en avion ou en train) • Les frais de déplacement en taxi ou en navette entre les aéroports, les gares de train ou les stations d'autobus et un autre point • La moitié des coûts associés au transport d'instruments volumineux, comme les harpes, les violoncelles et les contrebasses • Les coûts associés au transport de l'équipement nécessaire à votre prestation • Les frais d'hébergement et les indemnités journalières, s'ils ne sont pas pris en charge par le diffuseur.
<p>Soutien pour l'accès aux services</p>	<p>Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Le Conseil des arts du Canada peut défrayer une partie des dépenses liées à l'accès aux services et en fonction de la disponibilité des fonds.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <p>Les dépenses admissibles peuvent comprendre, sans en exclure d'autres, les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interprétation du langage gestuel; • préposé personnel; • guide; • location d'équipement spécialisé.

<p>Soutien pour l'accès aux services (suite)</p>	<p>Dépenses non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l'achat d'un fauteuil roulant, d'un véhicule ou d'un ordinateur, ou des rénovations) • Services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière • Services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention. <p>Si vous désirez présenter une demande de soutien pour l'accès aux services, veuillez remplir le formulaire de demande. Les renseignements que vous fournirez sont confidentiels et ne seront pas transmis au comité d'évaluation. Seuls les employés du Conseil des arts évalueront votre demande au cas par cas. Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec l'agente de programme.</p>
<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Les demandes admissibles sont évaluées à l'interne par un comité formé d'agents de programme du Service de la musique.</p> <p>Lors des réunions du comité, les membres étudient toutes les demandes et font l'écoute des enregistrements soumis.</p> <p>Les décisions en matière de subventions sont fondées sur la disponibilité des fonds et sur la qualité globale du projet par rapport aux autres demandes admissibles dans le cadre de ce concours national.</p> <p>Pour ce programme, les recommandations du comité d'évaluation interne sont finales.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le comité d'évaluation évaluera les demandes selon les critères d'évaluation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qualité artistique et professionnalisme du candidat selon la description du projet de voyage proposé ainsi que le matériel d'appui audiovisuel soumis avec la demande; • qualité de l'engagement proposé, ce qui comprend des cachets et un contexte de présentation appropriés ainsi que d'autres formes de soutien de la part du diffuseur, selon le contrat ou la lettre d'invitation; • incidence possible de l'activité proposée relativement à l'avancement de carrière du candidat. <p>Priorités de financement</p> <p>Le comité d'évaluation accordera la priorité aux candidats dont la musique n'est pas susceptible de recevoir le soutien d'organismes de financement de l'industrie.</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la demande	<p>Présentation de la demande</p> <p>Vous pouvez soumettre votre demande par la poste ou par voie électronique, à l'aide de <i>Si! Subventions sur Internet</i>.</p> <p>Veuillez noter que, si vous utilisez <i>Si! Subventions sur Internet</i>, vous devez soumettre tous vos documents d'appui en ligne. Avant de commencer, assurez-vous que vos documents et votre matériel d'appui sont dans un format électronique approprié. Pour plus de détails, consultez le formulaire de demande.</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandé.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement votre matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. <p>Format et mise en page</p> <p>Pour les soumissions sur papier, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none">• imprimés d'un seul côté;• sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);• avec une police de couleur noire d'au moins 11 points;• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés.) <p>Évitez les formats inhabituels car les documents photocopiés pourraient être difficiles à lire.</p> <p>Accusé de réception</p> <p>Le Conseil des arts du Canada vous enverra un accusé de réception par la poste. Cet avis ne constitue pas une confirmation de l'admissibilité de votre demande.</p>
---------------------------------	---

<p>Traitement de la demande (suite)</p>	<p>Délai de traitement</p> <p>Vous serez informé des résultats de votre demande environ huit à douze semaines suivant la soumission de votre demande. Le Conseil des arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p>Si vous avez rempli le formulaire de demande en utilisant <i>Si! Subvention sur Internet</i>, vous recevrez un courriel vous avisant de vérifier le statut de votre demande pour en connaître le résultat.</p> <p>Vous pouvez consulter la Liste des bénéficiaires, une base de données des récipiendaires de subventions, sur le site web du Conseil des arts.</p>
<p>Renseignements personnels</p>	<p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral publiée sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le Conseil des arts demande aux candidats à titre individuel d'indiquer leur année de naissance. Les renseignements personnels fournis sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation des demandes et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à titre confidentiel à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p>Conditions rattachées à la subvention</p>	<p>Avant de présenter une demande de subvention, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de subvention tant que le Conseil des arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. • Vous pouvez obtenir une seule subvention de ce programme par année financière du Conseil des arts (du 1^{er} avril au 31 mars). <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Versement de la subvention</p> <p>Le Conseil des arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception et que vous aurez respecté les conditions indiquées dans l'avis d'attribution de la subvention.</p>

<p>Conditions rattachées à la subvention (suite)</p>	<p>Imposition des subventions</p> <p>Les subventions du Conseil des arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p> <p>Modifications aux activités proposées</p> <p>Toute modification aux activités subventionnées doit être approuvée par l'agent de programme concerné avant que vous procédiez au changement.</p> <p>Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada</p> <p>Vous devez mentionner l'aide du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Rapport final</p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p>
---	---



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Musique des Peuples autochtones : Subventions de voyage

Les renseignements que vous fournirez sur les trois premières pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT	
Nom du candidat (artiste individuel) : S'il y a lieu <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Année de naissance : _____	
Nom de famille	Prénom et second prénom
OU Nom du candidat (groupe musical) :	
Nom du groupe musical	
Adresse permanente : _____ Adresse municipale et numéro d'appartement/de bureau _____ Ville _____ Province ou territoire Code postal _____ Téléphone _____ Courriel _____ Site web	Adresse postale (si elle diffère de l'adresse permanente du candidat) : _____ Adresse municipale et numéro d'appartement/de bureau _____ Ville _____ Province ou territoire Code postal _____ Téléphone
NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE (le cas échéant)	
_____ Nom de la personne-ressource Titre	
_____ Courriel Téléphone	

DÉCLARATION

Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :

(Seul le Conseil utilisera cette information y compris pour des sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en : français anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

À titre individuel,

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y satisfais.
- Je sais que je ne peux obtenir qu'une seule subvention de ce programme par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que mes rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des arts n'ont pas été reçus et approuvés.
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts.
- Je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices du programme.

À titre de représentant du groupe,

- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices du programme, et je confirme que le candidat que je représente y satisfait.
- Je sais que le candidat que je représente ne peut obtenir qu'une seule subvention de ce programme par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).
- Je comprends que le candidat que je représente n'est pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis n'ont pas été reçus et approuvés.
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts du Canada.
- Je suis le seul représentant du candidat, et j'informerai les autres participants du contenu et des résultats de cette demande de subvention.
- Je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices du programme.

Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom de l'artiste/ nom du représentant du
groupe musical

Signature de l'artiste/ signature du représentant du
groupe musical

Date

(Une signature originale est requise.)

SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)	
<p>Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Veuillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services des lignes directrices du programme pour plus de détails.</p> <p>Montant total demandé : _____ \$</p> <p>Étant donné que le soutien pour l'accès aux services ne fait pas partie du montant de la subvention, veuillez ne pas inclure le montant total ci-haut mentionné dans votre budget des activités proposées.</p>	
DESCRIPTION	Montant demandé
<p>Veuillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.</p>	
<p>Exemple : Les animateurs d'atelier auront besoin d'interprètes du langage gestuel pour communiquer avec moi durant l'atelier. Je vais devoir embaucher deux interprètes pour une période de trois heures au taux horaire de 80 \$ chacun, plus les frais de déplacement depuis une ville avoisinante (deux billets d'autobus), ce qui représente au total $(3 \times 80 \times 2) + 150 = 630$ \$</p>	630 \$
<p>Montant total demandé</p> <p style="text-align: center;">Vous devez arrondir les montants à la centaine de dollars près.</p>	



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Musique des Peuples autochtones : Subventions de voyage

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (artiste individuel ou groupe musical) :

Ville (principal lieu de résidence)

Province ou territoire

NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE (le cas échéant)

Nom de la personne-ressource

PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE ET CHAMP DE SPÉCIALISATION

Décrivez les activités de voyage que vous souhaitez entreprendre (en 15 mots ou moins).

Événement : _____

Destination (précisez la ville et le pays) : _____

Dates : _____

Montant de la subvention : _____ \$

Précisez votre domaine de spécialisation, la forme d'art ou la tradition artistique particulière dans laquelle vous travaillez :

PARTIE B – DESCRIPTION DU PROJET DE VOYAGE

Sur des feuilles séparées, veuillez décrire (maximum de **deux pages**) :

- l'objet du voyage;
- la destination pour la présentation (soit l'événement, le festival ou le concert pendant lequel vous vous produirez);
- l'incidence de cette présentation pour la progression de votre carrière ou votre développement artistique;
- l'itinéraire du voyage (dates, trajet, escales, etc.)
- des renseignements sur les autres fonds demandés ou obtenus;
- une description des œuvres qui seront présentées.

PARTIE C – INTERPRÈTES ET RENSEIGNEMENTS SUR LE BUDGET				
Emplacement de la représentation : _____				
Nombre d'interprètes représentés pour cette demande : _____				
A) DÉPENSES – COÛTS DES TARIFS				
Nom des interprètes (ajouter des pages, si nécessaire)	Instrument de musique	Lieu de résidence (ville et province)	Citoyen canadien (ou résident permanent)	Coût estimatif du voyage (tarifs)
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
Total des tarifs				\$
B) AUTRES DÉPENSES				
Frais de déplacement en taxi ou navette				\$
Frais ou la moitié de tarif associés au transport d'instruments				\$
Frais d'hébergement, s'ils ne sont pas pris en charge par le diffuseur				\$
Indemnités journalières s'ils ne sont pas pris en charge par le diffuseur				\$
Total des autres dépenses				\$
TOTAL DES DÉPENSES (A+B)				\$
REVENUS				
Autres subventions ou contributions				\$
Montant de la subvention du Conseil des arts du Canada demandée				\$
TOTAL DES REVENUS				

PARTIE D1 – DOCUMENTATION D'APPUI

Vous devez fournir le matériel d'appui décrit ci-dessous.

Documents imprimés

- **Notices biographiques brèves des artistes ou curriculum vitae professionnel** (maximum de **trois pages**)
Fournissez un curriculum vitae chronologique à jour décrivant vos réalisations professionnelles y compris la formation, l'historique des performances professionnelles rémunérées depuis au moins les deux dernières années, la discographie, etc. **Pour une première demande, vous devez soumettre un curriculum vitae professionnel (et non une notice biographique).**

Pour les groupes, soumettez un **bref historique pour au moins les deux dernières années**, (y compris la date de sa fondation, la discographie, l'historique des performances et ses principales étapes et réalisations).

- **Lettre d'invitation ou contrat**

Fournissez une copie de la lettre d'invitation ou le contrat provenant du diffuseur.

La lettre d'invitation ou contrat signé **doit** inclure la date et le lieu de la prestation ainsi que le cachet, ainsi que des renseignements sur tout autre compensation ou soutien offert par le diffuseur. Le diffuseur devrait fournir des renseignements sur la manifestation ou les lieux ainsi que leur plan de promotion de la prestation. Le document doit être signé par le diffuseur.

Si votre demande n'est pas accompagnée de l'offre de prestation ou du contrat signé, elle **ne sera pas admissible et ne sera pas présentée** au comité d'évaluation.

Matériel d'appui audio et audiovisuel

- **Un échantillon audio ou audiovisuel** des œuvres qui seront présentées est une composante essentielle de la demande.

Le Conseil des arts préfère recevoir les enregistrements sous forme de trois pistes ou fichiers **sur un seul disque**. Les enregistrements peuvent être soumis sur CD, CD-R, DVD, DVD-R, clé USB ou disque Blu-ray. **Les liens web ne sont pas acceptés.**

Le Conseil des arts du Canada a accès à des salles dotées d'équipement ambiophonique 5.1.

Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien. Il vous incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne au Conseil des arts intacte et dans un format approprié.

Les **fichiers audio** doivent respecter les exigences suivantes :

- non compressés en format aif, .aiff, .wav ; ou
- compressés sans perte en format .flac, .m4a ou .mp4 ; ou
- compressés en format .mp3 ou .wma.

Les **vidéo** doivent respecter les exigences suivantes :

- être en format .avi, .mov, .mpg, .mpeg, ou .wmv.

Le matériel d'appui audio vous sera renvoyé.

PARTIE D2 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL

Identifiez clairement votre matériel et remplissez les sections ci-dessous. Inscrivez vos enregistrements dans l'ordre où vous voulez qu'ils soient présentés.

Article 1

Titre :

Compositeur :

Canadien : Oui Non

Rôle/part du candidat (interprète, compositeur, etc.) :

Date d'achèvement ou d'enregistrement :

Paroles en annexe Oui Non

Brève description de la façon dont cette œuvre se rapporte au projet envisagé :

Durée :

 CD DVD clé USB disque Blu-ray **Numéro de piste :** _____ **Temps indiqué :** de _____ à _____

Veuillez indiquer le type de fichier si les données se trouvent sur un disque compact ou un DVD inscriptible
(p. ex., .wma, .mp3, .mov) : _____

Article 2

Titre :

Compositeur :

Canadien : Oui Non

Rôle/part du candidat (interprète, compositeur, etc.) :

Date d'achèvement ou d'enregistrement :

Paroles en annexe Oui Non

Brève description de la façon dont cette œuvre se rapporte au projet envisagé :

Durée :

 CD DVD clé USB disque Blu-ray **Numéro de piste :** _____ **Temps indiqué :** de _____ à _____

Veuillez indiquer le type de fichier si les données se trouvent sur un disque compact ou un DVD inscriptible
(p. ex., .wma, .mp3, .mov) : _____

Article 3

Titre :

Compositeur :

Canadien : Oui Non

Rôle/part du candidat (interprète, compositeur, etc.) :

Date d'achèvement ou d'enregistrement :

Paroles en annexe Oui Non

Brève description de la façon dont cette œuvre se rapporte au projet envisagé :

Durée :

 CD DVD clé USB disque Blu-ray **Numéro de piste :** _____ **Temps indiqué :** de _____ à _____

Veuillez indiquer le type de fichier si les données se trouvent sur un disque compact ou un DVD inscriptible
(p. ex., .wma, .mp3, .mov) : _____

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles que vous soumettez.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (une **signature originale** est requise.)
- Soutien pour l'accès aux services (le cas échéant)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie A2 – Description de la subvention demandée et champ de spécialisation
- Partie B – Description du projet de voyage (maximum de **deux pages**)
- Partie C – Interprètes et renseignements sur le budget
- Partie D1 – Documentation d'appui
 - notices biographiques brèves des artistes ou curriculum vitae professionnel à jour (maximum de **trois pages**) ou un bref historique de votre groupe
 - une copie de la lettre d'invitation ou du contrat du diffuseur, avec signature
 - un échantillon des œuvres qui seront présentées, sur un seul disque
- Partie D2 – Description détaillée du matériel d'appui audiovisuel

Envoyez votre demande au :

Service de la musique

Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)

Le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande de subvention à remplir le formulaire. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des arts du Canada vous encourage donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande de subvention à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre un agent d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 5060, ou par courriel à info@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8**

atip-aiprp@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).**
Veuillez préciser : _____
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).
Veuillez préciser : _____
- Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Numéro du contact : _____